

Conseil Communautaire du 1^{er} Mars 2018

D 2018

B

Nombre de Conseillers

En exercice	87
Présents	68 (dossier 1) – 71 (dossiers 2) – 72 (dossier 3) – 73 (dossier 5) – 71 (dossier 6 à 17)
Votants	75 (dossiers 1) – 77 (dossiers 2) – 78 (dossier 3 à 5) – 76 (dossier 6 à 17)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **21 février 2018** s'est réuni à la salle des fêtes de Sainte-Bazeille, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN (à compter du dossier 3)
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINEDE
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFORG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Marie.Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET (+ pouvoir S. DE LAMARLIERE jusqu'au dossier 4) – Marie.Françoise BOUGUES (à compter du dossier 2) – Jacqueline CORREGES (à compter du dossier 2) - Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Charles CILLIÈRES – Roland CHRISTEN - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG (+ pouvoir J. CORREGES pour le dossier 1) – Michel HOSPITAL – Philippe LABARDIN (+ pouvoir L. VALAY pour le dossier 1) – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean-Pierre MARCHAND - Laurence VALAY (à compter du dossier 2) – Sylvie DE LAMARLIERE (à compter du dossier 5)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA (jusqu'au dossier 5)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Rogers STEFFAN [sup.]
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN (jusqu'au dossier 5)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN [Sup.]
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS (+ pouvoir D. RINAUDO) – Eric BOUCHAUD - Liliane BORDES – Daniel GAIDELLA - Guy LAUMET (+ pouvoir L. KULTON) – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT-MOREAU (+ pouvoir R. BARD)
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN (jusqu'au dossier 2) – Pierre IMBERT - Jacques BILIRIT - Danièle ANGOT - Lydie ANGELY – Joël HOCQUELET – Sophie BORDERIE - Marie.Françoise BOUGUES (jusqu'au dossier 2) – Jacqueline CORREGES (jusqu'au dossier 2) - Josette JACQUET - Laurence VALAY (jusqu'au dossier 2) – Sylvie DE LAMARLIERE (jusqu'au dossier 4) - Thierry CARRETEY – Marie-France BONNEAU - Philippe RIGAL – Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUÉ - Liliane KULTON – Dante RINAUDO – Régis BARD – Valérie TACCO – Régine POVEDA (à compter du dossier 6) – Jean-Marc DUBAN (à compter du dossier 6)

Pouvoirs de

Jacqueline CORREGES à Jean-Luc DUBOURG (dossier 1) – Sophie BORDERIE à Régine POVEDA – Laurence VALAY à Philippe LABARDIN (dossier 1) – Sylvie De LAMARLIERE à Daniel BENQUET (jusqu'au dossier 4) – Liliane KULTON à Guy LAUMET – Dante RINAUDO à Daniel BARBAS – Régis BARD à Laurence LOUBIAT-MOREAU – Joël HOCQUELET à Charles CILLIERES (à compter du dossier 2)

Secrétaire de Séance

Vincent PAULEY

PROCÈS VERBAL

Election d'un membre du Bureau de Val de Garonne Agglomération

La séance a été ouverte, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Président, qui a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Communautaire, a dénombré **68** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) était remplie.

M. Vincent PAULEY a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Communautaire.

M. le Président rappelle aux membres de l'assemblée la démission de Monsieur Péreuil de son mandat de Maire et Conseiller Communautaire en date du 31 décembre 2017.

Considérant l'article 9 des statuts de VGA qui précise que le bureau communautaire est composé d'un effectif égal à 55% du conseil dont le Président et les Vice-Présidents, et la délibération D2014B03 fixant à 48 le nombre de membre du bureau, un siège est devenu vacant.

M. le Président propose en conséquence de procéder à l'élection d'un nouveau membre du bureau.

1 – Constitution du bureau de vote

Le Conseil Communautaire a désigné des assesseurs :

- M. Michel MOREAU
- M. Jean-Luc ARMAND

2 – Election d'un nouveau membre du bureau

Le déroulement de chaque tour de scrutin comme détaillé ci-dessous ayant été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil communautaire le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection d'un membre du Bureau. Il rappelle qu'en application des articles L 5211-2 du CGCT, les Membres du Bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1. Un appel à candidature a été fait
2. Un bulletin vierge a été mis à disposition des conseillers communautaires pour le vote
3. Chaque délégué communautaire, à l'appel de son nom, a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Communauté d'Agglomération.
4. Les assesseurs l'on constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué communautaire a déposé lui-même dans l'urne (2 enveloppes ont pu être déposées l'une après l'autre si le délégué disposait d'un pouvoir)
5. Le nombre et le nom des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.
6. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés dans une enveloppe close jointe au procès verbal portant l'indication du scrutin concerné.

2.1.1 – Résultat du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants : **75**
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **3**
- Nombre de bulletins blancs trouvés dans l'urne **1**
- Nombre de suffrages exprimés : **71**
- Majorité absolue : **36**

Nom Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Monsieur Jacques VERDELET	71	Soixante et onze voix

4.2.2 – Proclamation de l'élection du nouveau membres du Bureau

Monsieur Jacques VERDELET est proclamé membres du Bureau de Val de Garonne Agglomération et immédiatement installés.

5 – Observations ou réclamations

Néant

6 – Clôture du Procès Verbal

Le présent Procès Verbal, dressé et clos, le 1^{er} mars 2018, à 19h, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le Président, les assesseurs et le secrétaire de séance.

Le Président De Val de Garonne
M. Daniel **BENQUET**

Le Secrétaire de séance,
M. Vincent **PAULEY**

Les Assesseurs,
M. Michel **MOREAU**

M. Jean-Luc **ARMAND**



Election d'un membre du Bureau

FEUILLE DE PROCLAMATION ANNEXEE AU PROCES VERBAL DE L'ELECTION

Nom et Prénom des élus dans l'ordre du tableau

M. ou Mme	Prénom, Nom	Fonction	Suffrages obtenus
Monsieur	Jacques VERDELET	Membre du Bureau	71

*Fait en deux exemplaires originaux
à Sainte Bazeille, le 1^{er} mars 2018*

Le Président De Val de Garonne
M. Daniel **BENQUET**

Le Secrétaire de séance,
M. Vincent **PAULEY**

Les Assesseurs,
M. Michel **MOREAU**

M. Jean-Luc **ARMAND**